
Attaché de conservation du patrimoine - Externe

Métier

- Secteurs d'activité

Les attachés territoriaux de conservation participent à la constitution, l'organisation, la conservation, l'enrichissement, l'évaluation et l'exploitation du patrimoine d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public. Ils contribuent à faire connaître ce patrimoine.

- Diplôme reconnu

- Conditions de travail

Ils peuvent être nommés aux emplois de direction des services communaux ou régionaux d'archives, des services d'archéologie ou des établissements contrôlés. Dans les services ou établissements dirigés par un conservateur du patrimoine, les attachés de conservation ont vocation à remplir les fonctions d'adjoint du conservateur du patrimoine.

- Perspectives de carrière

- Qualités requises

- Conditions d'accès

Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires :
d'un diplôme national ou reconnu ou visé par l'Etat sanctionnant une formation d'une durée totale au moins égale à trois années d'études supérieures après le baccalauréat,
ou
d'un titre ou diplôme homologué au moins au niveau II des titres et diplômes de l'enseignement technologique.

- Formation conseillée

Etudium vous aide à réussir votre concours :

- Délai de réception de votre test d'évaluation : 24h par mail et 48h par courrier postal.
- Délai de correction : 3 jours par mail et une semaine par courrier postal.
- Chaque correction est effectuée par un expert des concours culturels.
- Durée de formation : parcours de formation établi dès votre inscription en fonction de votre date de concours.
- Garantie d'un programme personnalisé en fonction de votre niveau
- Suivi pédagogique assuré par des experts des concours territoriaux.